

Saison 2018/2019

Divisions			 	 	 
Article 1	Equipes	Dossier d'engagement validé par les Commissions techniques et sportives du secteur Est.	Dossier d'engagement validé par les commissions techniques et sportives de chaque secteur. Les équipes non retenues en championnat Elite U18 se verront proposer l'engagement en championnat secteur ou départemental de leur ligue actuelle	Dossier d'engagement validé par les commissions techniques et sportives de chaque secteur. Les équipes non retenues en championnat Elite U15 se verront proposer l'engagement en championnat secteur ou départemental de leur ligue actuelle	Secteur NORD et EST : Dossier d'engagement validé par les commissions techniques et sportives de chaque secteur. Secteur SUD : Pas de 1 ^{ère} phase régionale (seulement brassages départementaux)
	Nombre d'équipes	12 équipes SECTEUR EST	Phase 1 (de sept à déc.) : 24 Phase 2 (de janv. à mai) : - N1 : 8 - N2 : 32	Phase 1 (de sept à déc.) : 18 Phase 2 (de janv. à mai) : 30	Phase 1 (de sept à déc.) : - NORD et EST : 24 - SUD : 0 Phase 2 (de janv. à mai) : - Niv 1 : 24 - Niv 2 : 16 (seulement NORD et EST)
	Nombre de poules	1 poule de 12 équipes	Phase 1 : 4 (2 secteur SUD et 1 secteur NORD et EST) Phase 2 : Régionale Elite : 1 poule de 8 Régionale par secteur : 2 poules dans le SUD et 1 poule par secteur NORD et EST	Phase 1 : 3 (1 poule par secteur) Phase 2 : Régionale Elite : 1 poule de 6 Régionale (par secteur) : 1 poule de 8 par secteur	Phase 1 : 2 (1 secteur NORD et 1 secteur EST) Phase 2 : Régionale Elite (Niv 1) : 4 poules (2 secteur SUD et 1 secteur NORD et EST) Régionale (Niv 2) : 1 poule de 8 dans le Secteur NORD et 1 poule de 8 dans l'EST
	Nombre d'équipes par poules	12	Phase 1 : 6 Phase 2 : 8	Phase 1 : 6 Phase 2 : 6 en régionale Elite et 8 en régionale	Phase 1 : 6 Phase 2 : Régionale Elite (Niv 1) : 6 par poule Régionale (Niv 2) 8 par poule
Article 2 : Jour et heure du match		Dimanche à 11h00	Samedi à 15h00 sauf rég. Elite (Phase 2) : Dimanche 15h30	Samedi à 15h00 sauf rég. Elite (Phase 2) : Dimanche 13h15	Samedi à 15h00
Article 3 : Règles de participation	Nombre de joueurs (ses)	10 maximum	10 maximum	10 maximum	10 maximum
Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)	JC1	5 JC1, JC2 ou/et JT maxi	5 JC1, JC2 ou/et JT maxi	5 JC1, JC2 ou/et JT maxi	3 JC1, JC2 ou/et JT maxi
	JT				
	JC2				
	JC	sans limite	sans limite	sans limite	sans limite
Equipes réserves ou 2 : Types de licences autorisées (nombre maximum)	AS	Pour les CTC, 7 licences AS maximum et 3 licences JC du club porteur minimum	Pour les CTC, 7 licences AS maximum et 3 licences JC du club porteur minimum	Pour les CTC, 7 licences AS maximum et 3 licences JC du club porteur minimum	Pour les CTC, 7 licences AS maximum et 3 licences JC du club porteur minimum
	JC1	2 JC1 ou JC2 ET 3 JT maxi. Cependant ce nombre ne peut être supérieur à 4	2 JC1 ou JC2 ET 3 JT maxi. Cependant ce nombre ne peut être supérieur à 4	2 JC1, JC2 ET 3 JT maxi. Cependant ce nombre ne peut être supérieur à 4	3 JC1, JC2 ou/et JT maxi
	JC2				
	JT	sans limite	sans limite	sans limite	sans limite
Article 4 : Système de l'épreuve	Phase 1	1 seule phase de septembre 2018 à avril 2019	Ces groupements sportifs sont répartis en 4 poules de 6 disputant des rencontres aller et retour.	Ces groupements sportifs sont répartis en 3 poules de 6 disputant des rencontres aller et retour.	SUD : Non concernée NORD et EST : Régionale Elite (Niv 1) : 1 poule de 6 par secteur Régionale (Niv2) : 1 poule de 6 par secteur
	Montées des équipes départementales à compter de janvier		SUD : 8 (2 par département) NORD : 4 EST : 4	4 par secteur, soit 12 au total	SUD : 12 montées (3 par département) NORD et EST : 2 montées par secteur issues des brassages départementaux (Tournoi des 1er) ou des brassages inter-départementaux
	Phase 2		Régionale Elite (niv 1) : Les 2 premiers de chaque poule de la phase 1 seront répartis en 1 poule de 8 et disputeront des rencontres aller et retour. Régionale (niv 2) : Les groupements sportifs non qualifiés de chaque secteur ainsi que les équipes provenant des brassages Pré Région seront répartis dans leur secteur respectif en 4 poules de 8 et disputeront des rencontres aller et retour.	Régionale Elite (niv 1) : Les 2 premiers de chaque poule de la phase 1 seront répartis en 1 poule de 6 et disputeront des rencontres aller et retour. Régionale (niv 2) : Les groupements sportifs non qualifiés de chaque secteur ainsi que les équipes provenant des brassages Pré Région seront répartis dans leur secteur respectif en 4 poules de 8 et disputeront des rencontres aller et retour.	Régionale Elite (Niv 1) : - SUD : 2 poules de 6 géographiques - NORD et EST : les 4 premiers de chaque poule (Niv 1) + les 2 premiers de chaque poule du Niv 2 de la première phase Régionale (Niv 2) : - SUD : non concerné - NORD et EST : Les 2 derniers du Niv 1-Phase1 + Les 4 derniers du Niv 2 - Phase 2 + 2 équipes issues des brassages départementaux ou inter-départementaux
Article 5 : Phases finales	1/4 Finales (terrain neutre)			Régionale (niv 2) : Tournoi à 3 entre les 2 ^{es} de chaque poule	
	1/2 Finales		Régionale Elite (Niv1) : 1 contre 4 et 2 contre 3 (rencontre chez le mieux classé) Régionale (niv 2) (terrain neutre) : Match entre les 1 ^{er} de chaque poule - Sud contre Sud - Nord contre Est	Régionale Elite (Niv1) : 1 contre 4 et 2 contre 3 (rencontre chez le mieux classé) Régionale (niv 2) (terrain neutre) : Match entre les 1 ^{er} de chaque poule et le vainqueur des 1/4 F	Régionale Elite (niv 1) : Match entre les 1er de chaque poule (A/R) - Sud contre Sud - Nord contre Est
	Finales (terrain neutre)		Régionale Elite (Niv 1) : Finale entre les 2 vainqueurs des 1/2 Régionale (niv 2) : Finale entre les 2 vainqueurs des 1/2	Régionale Elite (Niv 1) : Finale entre les 2 vainqueurs des 1/2 Régionale (niv 2) : Finale entre les 2 vainqueurs des 1/2	Régionale Elite (niv 1) : Finale entre les 2 vainqueurs des 1/2
Article 6 : Statut de l'entraîneur		Voir statut de l'entraîneur	Voir statut de l'entraîneur	Voir statut de l'entraîneur	Voir statut de l'entraîneur